



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU EN PREFECTURE
Le 02/10/2023
Application agréée E.legalite.com
99_DE-073-217300631-20230928-DCH038_23-D
DE LA SAVOIE
Arrondissement
d'Albertville 1
Canton n° 3

Séance du 29 septembre 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Présents : Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Anaïs CURTILLAT, Evelyne PELLICANO.

Ayant donné pouvoir :

Bernadette AMIEZ à Ginette FALCOZ-RIGOTTI
Claude BAUDERLIQUE à Marie-Christine DORIDANT
Anaïs CURTILLAT à Emmanuel DI LUZIO
Evelyne PELLICANO à Régine VIBERT

Monsieur Samuel DELTOUR a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°038/23 – OCTROI DE SUBVENTION À LA MAM AUX BISOUS MAGIQUES.

La maison d'assistantes maternelles (MAM) aux bisous magiques a ouvert ses portes en janvier 2023 à Cevins.

La MAM a effectué une demande de subvention auprès de la commune le 21 septembre 2023 et a notamment fourni un devis pour des chaises enfants. Il est alors proposé au conseil municipal d'accorder une subvention à la MAM aux bisous magiques afin de lui apporter une aide dans son installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention de 100 € à la MAM aux bisous magiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 02/10/2023

Publié le : 02/10/2023

Publié sur le site internet le : 02/10/2023